

ASSEMBLEE GENERALE DU CROM DE SOUSSE

Du 15-01-2000

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEES 1998 ET 1999

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Sousse institué par la loi N° 91-21 du 13 mars 1991 et son décret d'application N° 91- 1647 vient de clôturer sa huitième année.

Le C.R.O.M de Sousse compte actuellement 1529 médecins inscrits dont 557 exerçant dans le secteur de la santé publique, 429 en libre pratique, 265 en hospitalo-universitaire et 284 dans d'autres secteurs (médecine du travail, C.N.S.S., médecine salariée...).

Le gouvernorat de Sousse compte 685 médecins, Monastir 406, Kairouan 225 et Mahdia 213.

Nous vous présentons dans ce rapport le bilan d'activités des 2 dernières années (1998-1999).

Dans ses activités diverses, le CROM de Sousse s'est appliqué :

- A faciliter la tâche des confrères et à les aider dans leur exercice professionnel en réglant les problèmes courants relatifs aux conditions d'exercice.*
- A défendre l'honorabilité de la profession.*
- A contribuer à la réflexion sur les problèmes de santé et de l'exercice médical en Tunisie*

Activités courantes relatives aux conditions d'exercice :

Pour une meilleure gestion des activités courantes rentrant dans les prérogatives du Conseil Régional, Le CROM de Sousse a procédé :

- Au développement du réseau informatique afin de permettre une meilleure communication des données avec le Conseil National et les autres Conseils Régionaux et ceci par l'acquisition avec l'aide du CNOM d'équipement informatique multimédia et connexion Internet.*
- A la conception de logiciel de gestion des activités de l'ordre.*
- A la mise à jour du listing : notre action soutenue à la mise à jour du listing a permis au CNOM d'éditer le tableau de l'ordre des Médecins de Tunisie et l'annuaire des Médecins de Tunisie.*

- *A la contribution active à la réflexion pour l'élaboration d'un règlement intérieur de l'ordre. Le CROM de Sousse a entamé un travail à ce sujet qui a fait l'objet d'une réunion de coordination avec le CNOM et les Conseils Régionaux (14 novembre 99).*

Dans le cadre des activités courantes, nous citons :

1- Les inscriptions et les demandes de qualification :

Au cours des 2 dernières années, nous avons enregistré 155 nouvelles inscriptions (110 en 1996-97) et 39 demandes de qualification en tant que spécialiste ou compétent.

2- Les ouvertures de cabinets médicaux :

Nous avons autorisé en 1998 – 99 l'ouverture de 82 cabinets médicaux par rapport à 64 au cours des années 96-97. Cependant nous constatons beaucoup de fermetures (18 par rapport à 9 en 96-97) et de transferts (38 par rapport à 26 en 96-97).

Ceci traduit les difficultés d'exercice qui touchent la profession.

3- Les remplacements :

Nous avons enregistré 115 demandes de remplacement par rapport à 35 en 1996-97. Ces chiffres traduisent certes une augmentation mais non la réalité. Le CROM insiste toujours sur l'importance de la déclaration des remplacements pour préserver les droits des médecins remplaçants et remplacés.

4- Les conventions :

Le CROM de Sousse a reçu au cours des 2 dernières années 245 conventions pour visa contre 182 en 1996-97.

Une grande majorité de ces conventions (soit 138) sont établies avec les Ministères de l'intérieur et la santé publique.

En matière de conventions, le CROM de Sousse a toujours veillé à assurer la légalité dans l'exercice de cette forme de médecine, légalité qui s'appuie sur le respect du Code de Déontologie et des lois en vigueur, en insistant sur le caractère obligatoire du visa du CROM pour tout contrat de convention, et en excluant la médecine curative dans l'exercice de la médecine du travail et de contrôle.

Le CROM de Sousse s'est attelé également à sauvegarder l'honorabilité de la profession :

1/ Par la fixation d'honoraires minimum par vacation : 10d 000 pour les médecins généralistes et 12d 000 pour les spécialistes.

2/ Par l'exigence de clauses notifiant le droit de résiliation avec des conditions juridiques acceptables et honorables.

3/ Par l'insistance sur le principe de l'indépendance professionnelle du médecin vis à vis de l'administration, ainsi que sur le respect du secret professionnel. Le CROM de Sousse s'est toujours aussi soucieux du respect des intérêts et droits des populations visées dans ces formes d'exercice de la médecine (Travailleurs, élèves, étudiants...)

Avec cette démarche qui consacre la légalité et défend l'honorabilité du médecin et de la médecine, le CROM de Sousse a été amené à refuser le visa pour plusieurs projets de conventions ce qui a permis le recours à des rectifications bénéfiques.

Par ailleurs, le CROM de Sousse a entamé un travail de recensement des conventions, aidé en cela par les Directions Régionales de la Santé Publique ainsi que par les Inspections de Médecine du Travail, afin de mieux cerner les problèmes posés dans ce secteur de la médecine, et contribuer à l'épanouissement de ce mode d'exercice en vue d'en faire un moyen efficace de développement économique et de lutte contre le chômage partiel ou total des nouveaux médecins.

5- Les plaintes :

L'examen des plaintes représente l'activité la plus importante du CROM de Sousse. 87 plaintes ont été enregistrées au cours de ces 2 dernières années dont 32 ont justifié la convocation de confrères (71 plaintes en 96-97 avec 16 convocations)

Ces plaintes se rapportent surtout à des irrégularités envers les dispositions déontologiques : utilisation de titres non reconnus, attitude non confraternelle et également des fautes dans la pratique des soins.

La plupart des plaintes ont été réglées à l'échelle du CROM de Sousse, 4 dossiers ont été transmis au Conseil National.

Ces plaintes traduisent un état de malaise que vit la profession, mais ne doivent nullement justifier les entorses à la déontologie.

L'examen et l'étude des plaintes constituent malheureusement le volet le plus important des activités du CROM sur le plan temps et énergie. Ceci limite certainement les possibilités au Conseil Régional de se consacrer à d'autres sujets importants pour la profession.

Nous souhaitons de tous les confrères plus de soutien et d'aide afin de pouvoir instaurer une autodiscipline, condition d'un exercice honorable et de meilleurs rapports de confraternité.

Activités de formation médicale continue et d'information :

La Formation Médicale Continue est l'affaire de la profession à travers ses diverses composantes (universités, Conseil de l'Ordre, Sociétés scientifiques, syndicats médicaux ...), elle nécessite une coordination des différentes actions et doit être en concordance avec la réalité de l'exercice médical.

La Formation Médicale Continue qui constitue un devoir moral et déontologique (art 14 du Code de Déontologie Médicale) a fait parti des activités du CROM de Sousse. Nous avons ainsi organisé et participé à plusieurs tables rondes abordant des sujets divers mais d'actualités et qui ont suscité beaucoup d'intérêt :

- *Le 21 janvier 1998 à Kairouan sur le thème **le Certificat Médical.***
- *Le 5 juin 1998 à Sousse, en collaboration avec l'Institut National de Santé Publique, la Direction Régionale de la Santé et le Syndicat National des Médecins de libre pratique : Séminaire sur le programme national d'information sur les causes médicales de décès et le nouveau modèle du certificat de décès.*
- *Le 22 octobre 1998 à Sousse sur le thème **les actes à risque en pratique courante.***
- *Le 9 juillet 1999 à Monastir autour du thème : **Contrats et Conventions.***

Dans le volet information, nous avons édité en janvier 1999 le 1^o numéro du Bulletin d'Information du CROM de Sousse qui a été interrompu pour certaines difficultés.

Nous demeurons convaincu de son utilité et nous recommandons au nouveau bureau de réfléchir sur la forme adéquate d'un moyen d'information durable et efficace.

Soutien aux confrères et Action Sociale :

Au cours des 2 dernières années, le CROM de Sousse a apporté son aide et son soutien dans les limites de ses prérogatives à :

- *Trois confrères ayant des affaires en Justice.*
- *Trois confrères ayant des différends avec l'administration dépendant du Ministère de la Santé Publique ou la CNSS.*

Dans l'exercice libéral, nous recommandons toujours aux confrères de contracter une police d'assurance couvrant les risques professionnels.

Dans le cadre de l'action sociale et humanitaire, le CROM de Sousse a procédé en février 98 à la collecte de médicaments pour le peuple Irakien et ceci suite à l'appel lancé par les organisations professionnelles médicales pharmaceutiques, dentaires et vétérinaires.

Problèmes de santé et d'exercice de la médecine :

Dans le cadre de ses prérogatives le CROM de Sousse a participé à plusieurs réunions et à des actions se rapportant à l'exercice médical.

Nous avons ainsi participé à :

- *Cinq séances de coordination avec le Conseil National et les Conseils Régionaux.*
- *Des réunions de coordination avec les Directions Régionales de la Santé et les Inspections Médicales et Pharmaceutiques Régionales.*

Ces réunions ont traité surtout de la médecine dans le secteur touristique, des gardes médicales, des relations médecins-média, des compétences et qualifications, de la prescription des psychotropes et d'autres problèmes dans l'exercice Médical (cabinet de groupe, centre de diagnostic...)

Le CROM de Sousse a également veillé comme le prévoit la réglementation :

- *A la représentativité des médecins dans les Conseils d'Administration des E.P.S.*
- *A la représentativité des médecins dans les commissions régionales de fiscalité.*

Enfin le bureau sortant du CROM de Sousse et grâce aux cotisations des confrères, annonce avec fierté la réalisation d'un cher vœux à savoir l'acquisition d'un nouveau local qui sera le siège officiel du CROM de Sousse. L'acte d'achat est en cours de régularisation par le Conseil National.

**Pour Le CROM de Sousse
Le Secrétaire Général
Dr Majed ZEMNI**

